

SOMMAIRE

Une : Droits et libertés – Orga et Vie syndicale / **p.2** Qu'est-ce que le colonialisme français aujourd'hui ? / **p.3** 90ème anniversaire de la conquête des congés payés / **p.4** Tract : « Face à la fournaise capitaliste, nos vies valent plus que leurs profits ! » /

l'agenda



8 septembre :
**Assemblée
générale
FNIC-CGT**



Flashez le code pour vous inscrire en ligne

**14 - 16 octobre
2026 :**
Colloque UFR

27 octobre 2026 :
Journée d'étude :
**Comment s'opposer aux
PSE ?**

Réunions de branches

26/08 **Pétrole : CPNE extra**
02/09 **Pétrole : GTPa**
02/09 **Chimie : GTP**
07/09 **Pétrole : OPC02i**
10/09 **Chimie : CPPNI**
24/09 **Chimie : GTP**

Droits et libertés

**800 millions pris sur les
victimes du travail : l'État
au service du patronat**



Après les attaques contre les arrêts maladie et l'assurance chômage, le gouvernement s'en prend désormais aux victimes du travail en exigeant 800 millions d'euros d'« économies » sur la branche accidents du travail et maladies professionnelles (AT-MP). Il envisage de baisser le plafond des indemnités journalières et de les fiscaliser, faisant porter sur les salariés le coût d'un déficit nourri par ses propres choix budgétaires et par des transferts entre branches de la Sécurité sociale.

Le ministre réclame ces 800 millions en agitant la menace d'une intervention directe du gouvernement, transformant la prétendue concertation en simple alibi pour une décision déjà orientée contre les droits des victimes du travail. Pendant que la sous-déclaration massive des accidents du travail et des maladies professionnelles prive la Sécurité sociale de ressources et masque l'ampleur réelle des risques, l'exécutif choisit de réduire les droits plutôt que de s'attaquer à cette réalité.

Face à cette nouvelle offensive, la riposte collective est indispensable pour imposer le droit à une réparation intégrale des dommages causés par le travail et refuser que les corps brisés servent, une fois de plus, de variable d'ajustement budgétaire.

Orga et vie syndicale.

**La continuité syndicale un
objectif permanent pour la
FNIC-CGT**

**Alors que le nombre des syndiqués
est en augmentation depuis plusieurs
années, cette progression est limitée par
une diminution annuelle du nombre de
syndiqués retraités.**

En deux ans nous avons perdu environ 10% de syndiqués retraités passant de 3029 à 2726 en 2024 (dernier exercice clos). **C'est un devoir militant pour l'ensemble de nos syndicats de permettre à tous nos camarades actifs qui passent à la retraite de rester membres de la CGT. Et nous avons tout à y gagner !**

Comment imaginer se séparer de toute l'expérience syndicale, de lutte et militante de nos aînés. Les retraités ont toute leur place dans nos syndicats alors retrouvons-nous les manches pour atteindre cet objectif.

Les chiffres

Les valeurs de 30 °C pour une activité sédentaire et 28 °C pour un travail nécessitant une activité physique peuvent être utilisées comme repères pour agir en prévention selon l'INRS.

Depuis 2018, au moins 48 décès de travailleurs liés à la chaleur ont été recensés en France, un chiffre probablement sous-évalué.

Actualité fédérale

Qu'est-ce que le colonialisme français aujourd'hui ?

Les étiquettes de « départements ultramarins » etc. ne peuvent cacher que le colonialisme français perdure jusqu'à aujourd'hui directement dans tout un tas de pays.

La France garde ses serres plantées dans des morceaux de pays où elle est une ancienne puissance coloniale. Il en va ainsi de Maore, des îles Éparses (dont l'une appartient à Maurice et les autres à Madagascar), de Saint-Pierre-et-Miquelon, de Clipperton.

Ces "confettis d'empire" permettent aux rapaces de l'impérialisme français de revendiquer d'immenses zones économiques exclusives de ressources halieutiques et minérales. Rien que pour la Guadeloupe par exemple : 6 653 km² de mer territoriale et 90 570 km² de zone économique exclusive. La France, ce tout petit pays en taille par rapport à la Russie ou au Canada, devient ainsi la deuxième puissance maritime mondiale !

Ces colonies fournissent des matières premières (or de Guyane, vanille de La Réunion, nickel de Kanaky...). Eramet, qui ne doit sa fortune qu'au colonialisme et à l'argent public, via son usine SLN pille le nickel en Kanaky. Depuis 2024 l'État colonial français est venu à leurs secours en prenant totalement la charge financière du site, lui permettant ainsi d'aller surexploiter ailleurs.

Pour l'État français, la Guyane est même, de tous les départements, celui qui lui rapporte le plus de milliards avec le site de lancement de Kourou, où vivent et travaillent des européens dans le confort le plus moderne, protégés par des patrouilles militaires. De l'autre côté du grillage le village guyanais est un véritable bidonville n'ayant même pas de rue asphaltée. Saint-Martin, aux Antilles, île colonisée par la France, est dotée d'une juridiction de paradis fiscal, permettant aux capitalistes d'y blanchir tranquillement l'argent qu'ils ont volé. Lorsque l'ouragan Irma en 2017 a dévasté cette île, 415 militaires français y avait été dépêchés, non pas pour secourir la population survivante, mais pour



protéger les propriétés des milliardaires absents, du pillage et de la réquisition par un peuple affamé, laissé sans toit, sans électricité pendant des semaines.

Mais le principal rôle assigné aux colonies françaises actuellement n'est pas d'être des machines à sous directes pour les capitalistes français, il va beaucoup plus loin. En effet, ces « confettis d'empire » permettent aux impérialistes français de revendiquer une grande partie du passage maritime entre Madagascar et le continent africain et de contrôler ainsi l'une des routes commerciales maritimes les plus importantes de la planète. Elles peuvent aussi servir de base avancée pour les activités portuaires pétrolières de Total au Mozambique et en Tanzanie. Saint-Pierre-et-Miquelon, à quelques encablures des côtes canadiennes, pourrait servir de base avancée pour les troupes que le gouvernement a envisagé d'envoyer au Groenland. Maore, elle, a servi de soutien logistique aux coups d'État à répétition organisés par les gouvernements français successifs dans la partie "indépendante" des Comores.

Il est donc absolument nécessaire que les prolétaires ici soutiennent activement, en paroles comme en actes, les peuples opprimés par l'impérialisme français.

90ème anniversaire de la conquête des congés payés

Ce n'est pas simplement le fait de regarder dans le rétroviseur et dire que voilà 90 ans qu'ont été signés les accords de Matignon octroyant à la classe ouvrière un colis rempli de conquêtes sociales pour notre classe. Il faut bien se pencher sur les faits de cette période et de cette année 1936 pour que cela nourrisse nos luttes actuelles. Car 1936, dans un contexte de crise économique d'une ampleur sans précédent, avec une montée du fascisme dans toute l'Europe (tout cela fait écho aujourd'hui), une vague de grève puissante et organisée par la base de la CGT va déferler sur l'ensemble des usines en France et conduire le gouvernement à, entre autres, concéder aux travailleurs en lutte : deux semaines de congés payés.

C'est, pour l'ensemble du salariat, une victoire sans commune mesure, imaginons-nous qu'à l'époque il est inconcevable pour le patronat de payer ses salariés à ne pas travailler !

La première phase de grève en mai touche donc principalement le secteur de la métallurgie avec des ouvriers qualifiés et travaillant dans des bastions syndicaux voire communistes. Il y a bien eu une première négociation le 30 mai, et le patronat espère avoir tourné la page de ce mouvement de grève naissant mais c'est sans compter la deuxième vague de grève extrêmement puissante qui démarre en juin. Cette deuxième vague est le fait d'une base ouvrière massive mais principalement non-syndiquée et encore moins politisée ! Elle se généralise comme une traînée de poudre et est le fait de l'agitation, non de directions syndicales, mais de militants de base aguerris venant de la CGTU. Il faut savoir que là où la CGT réformiste était fortement implantée il n'y a eu aucune grève ! C'est-à-dire dans les services publics (la poste par exemple) ou dans les entreprises gazières et électriques (privées à l'époque).

Prenons le Nord par exemple : la première grève commence le 2 juin aux ateliers de Fives à Lille, en solidarité avec un ouvrier licencié. Deux jours plus tard, le 4 juin, le mouvement spontané

rassemble dans le Nord 94 usines occupées et 37 000 grévistes ; le 9 juin c'est 1 144 usines qui sont touchées et concernent 255 000 grévistes !!!

En France : 2 millions de grévistes, 12 000 usines en grève, 9 000 sont occupées ! Voilà pourquoi ces grèves sont restées dans l'histoire, c'est en raison de ce caractère massif et durable. Mais aussi et surtout par ce fait : les ouvriers et ouvrières vont majoritairement occuper leurs usines. En partie parce que les prolétaires ont fait l'expérience durant les années précédentes que lors des grèves avec occupation au portail de l'usine, le patron opère un Lock-Out, autrement dit la fermeture complète de l'usine.

Fêter dignement ces 90 ans des grèves de 1936 c'est organiser celles de 2026, voilà comment, nous, à la FNIC CGT, nous entendons honorer la mémoire combative de notre classe : à partir des enseignements de ces grèves, non pas en copiant bêtement, mais en s'organisant puissamment nous ferons la démonstration, comme en 1936, que lorsque la classe ouvrière a une direction syndicale locale comme nationale combative et révolutionnaire la classe ouvrière se range derrière elle pour aller au bout de ses aspirations d'émancipation et de victoires décisives.

FETONS LA VICTOIRE DES CONGÉS PAYÉS DE 1936 DE LA MEILLEURE DES MANIÈRES : FAITES GRÈVE, OCCUPEZ VOS USINES ET ENSUITE METTEZ L'USINE VOISINE EN GRÈVE !



Grève des "MICHELIN" du 6 juin au 22 juin 1936.
Atelier des "Michelines" sur pneus pour les lignes de chemin de fer.

FACE À LA FOURNAISE CAPITALISTE,

NOS VIES VALENT PLUS QUE LEURS PROFITS !



Les médias ne cessent de ressasser les bulletins météo et les vagues de chaleur, tandis que le capitalisme français accumule les records funèbres : champion d'Europe de la mortalité au travail. Sous la fournaise, l'exploitation reste d'une froideur glaçante. L'inspection du travail, totalement débordée, a dû intervenir 1 717 fois durant l'été 2024, avec 7 décès recensés, et déjà 2 de plus en 2025 selon Santé publique France. Dans la Drôme, un jeune de 19 ans est mort d'hyperthermie en mai 2026, sacrifié sur un toit brûlant ; les accidents s'enchaînent. Pour la FNIC-CGT, ce n'est pas que la météo qui tue, mais la quête du profit jusqu'à l'épuisement fatal. Face au terrorisme patronal, organisons la riposte de classe !

**C'EST LA PRODUCTION ANARCHIQUE DU CAPITAL
QUI FAIT PÉTER LE CLIMAT !**

La CGT rejette l'injonction à l'« adaptation » individuelle. Les patrons doivent payer la sécurisation des infrastructures, pas les travailleurs de leur vie pour préserver les profits.

Le patronat appliquera-t-il le dernier décret n° 2025-482 du 27 mai 2025 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à la chaleur ? Non, sans révolte. Calfeutrés dans leurs bureaux climatisés, ils ne cèdent rien par philanthropie.

Quelques éléments :

1. Plan par paliers : des mesures préventives automatiques selon Météo-France.

2. Inscription au DUERP : le risque de « chaleur intense » doit y figurer.

3. Mesures concrètes imposées aux employeurs

Eau fraîche : obligation stricte d'eau potable pour tous.

Aménagement des postes : zones ombragées, locaux climatisés pour les pauses, réduction du rayonnement et fourniture d'équipements de protection individuelle adaptés (vêtements respirants, voire vestes refroidissantes).

Formation : sensibilisation obligatoire aux risques.

4. Protection des publics vulnérables

5. Contrôles accrus : l'Inspection du travail peut infliger des amendes et mises en demeure.

La CGT n'attend pas que le capital compte ses morts : face au chaos climatique engendré par le capital, la santé ouvrière est un droit à arracher par le rapport de force. Il faut adapter le travail à l'homme, non l'inverse. Nos exigences immédiates : Seuils contraignants : alerte dès 28°C (travail physique) et danger avéré à 30°C. Réduction du temps de travail : Journées de 4h max sans perte de salaire en cas d'alerte orange. Horaires aménagés : Postes du matin ou de nuit pour éviter les pics de chaleur. Pauses payées : Arrêts réguliers et rémunérés dans des locaux rafraîchis. Protection des personnes vulnérables : absences garanties (femmes enceintes, malades, seniors).

Si le capital refuse de plier, la FNIC-CGT imposera le blocage. Face à la fournaise mortelle, nous enjoignons le prolétariat à exercer son droit de retrait (Article L. 4132-1) avec maintien intégral du salaire.

LA SANTÉ DES TRAVAILLEURS N'EST PAS NÉGOCIABLE : PAS UNE HEURE DE PRODUCTION SANS PROTECTION, SALAIRE MAINTENU. LE DROIT DE RETRAIT EST UNE ARME DE LÉGITIME DÉFENSE DE CLASSE.